Titre : **ANNUAIRE MILITAIRE** **1873** **COMPARAISON ENTRE JANVIER 1870 ET MARS 1873**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **JULES CLARETIE**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1870-1871 »**	Transcripteur : **Marie France ROBELIN** Date : **Janvier 2009**

Ancestramil

Marie France ROBELIN
Janvier 2009

ANNUAIRE MILITAIRE 1873
COMPARAISON ENTRE JANVIER 1870 ET MARS 1873

L'annuaire militaire, dont le public était privé depuis l'année 1870, à la suite d'évènements qui avaient porté une perturbation profonde dans l'organisation de l'armée, venait de paraître (mars 1873)
Sa comparaison avec le dernier « annuaire » édité à la date du 31 janvier 1870, renfermait des enseignements pleins d'intérêt, mais quelquefois douloureux.

En 1870, on trouvait 25 000 officiers environ dans l'armée française, aujourd'hui il y en a à peu près 29 000.
En 1870, nous possédions huit maréchaux de France. Trois sont morts : **MM. VAILLANT, RANDON, FOREY**. Il reste sur l'annuaire les maréchaux **comte BARAGUEY-d'HILLIERS, duc de MAGENTA, CANROBERT, BAZAINE et LEBOEUF**.
A la liste chronologique des ministres de la guerre, il faut en ajouter trois, **MM. le comte de PALIKAO, Le FLO** et **de CISSEY**.

Une nouvelle institution apparaît, c'est le Conseil supérieur de la guerre, présidé par le ministre. Les anciens comités d'armes ont disparu pour faire place aux commissions de classement.

Etat-major général – les généraux de division maintenus en activité, en 1870, sans limite d'âge, pour avoir commandé en chef, étaient au nombre de 5 : il en existe aujourd'hui 16.
En 1870, nous possédions dans la première section de l'état-major général 78 généraux de division ; le plus ancien était le **baron RENAUT**, nommé le 14 juillet 1851, et qui fut tué héroïquement sous Paris ; aujourd'hui nous en avons 101, en tête desquels figurent les **ducs de NEMOURS** et **d'AUMALE**. Vient ensuite le général **LADMIRAULT,** nommé le 14 janvier 1852, et qui vient d'être maintenu sans limite d'âge, dans la 1ère section.
Il y avait en 1870, dans cette section, 160 généraux de brigade, il y en a aujourd'hui 217. Le plus ancien est le général **de LAPEROUSE**, nommé le 12 mars 1859.
Dans le cadre de réserve on comptait, il y a trois ans, 81 généraux de division et 157 de brigade ; le doyen des généraux de division était le **comte de FLAHAUT**, nommé le 24 octobre 1813, et celui des généraux de brigade le **vicomte de RIGNY,** nommé le 28 octobre 1830. Aujourd'hui le doyen des généraux de division français est le **duc de MORTEMART**, du 24 décembre 1828. Le général **de RIGNY** reste celui des généraux de brigade. Vient ensuite le général de division **SCHRAMM**, du 30 septembre 1832.

Divisions militaires :
Nous possédions en 1870 vingt-deux divisions militarise, la 5ème à Metz, la 6ème à Strasbourg. La 5ème ne comprend plus que les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges. La 6ème n'a plus de nom. Sa page est blanche.
Nous avions sous l'Empire six corps d'armée en France, le 7ème corps en Algérie, et une division à Rome. En ce moment nous possédons huit corps d'armée en France, et, en outre, les troupes stationnées en Algérie, qui ne forment pas corps.

Etat-major des places
L'état-major des places supprimé par voie d'extinction par décret du 1er avril 1872 a sensiblement diminué. De 30 colonels il en reste 19 ; de 14 lieutenants-colonels, 11 ; de 56 chefs de bataillon, 39 ; de 203 capitaines, 129.

Les places fortes ou villes de garnison disparues de l'annuaire forment un funèbre dénombrement. Ces sont Metz, Bitche, Sarguemines, Saint-Avold, Thionville, Phalsbourg, Sarrebourg, Marsal, Dieuze-en-Lorraine. Puis en Alsace : Strasbourg, la Petite-Pierre, Luchtemberg, Haguenau, Fort-Louis, Drusenheim, Wissembourg, Lauterbourg, Schlestadt, Colmar, Neuf-Brisach et Fort-Mortier et Huningue.

Gendarmerie

La gendarmerie départementale comptant 26 légions et celle d'Afrique, n'aurait subi aucune modification si la 6ème légion, celle d'Alsace, n'avait disparu. Le vide n'est pas comblé. Mais la gendarmerie coloniale a été portée de trois à cinq compagnies. La garde de Paris a été doublée. Elle se composait en 1870 de deux bataillons à 8 compagnies et de quatre escadrons. Elle s'appelle aujourd'hui la garde républicaine et forme une légion pourvue de deux états-majors de quatre bataillons à 8 compagnies et 8 escadrons.
Il existe en outre une légion de gendarmerie mobile formée en 1871, à 6 compagnies et 1 escadron. La compagnie des gendarmes vétérans a été supprimée.
La garde impériale, qui possédait 8 régiments d'infanterie, 6 de cavalerie, 1 bataillon de chasseurs à pied et 2 escadrons du train s'est fondue dans la ligne.

Infanterie

L'infanterie française de 1870 comprenait : 8 régiments et 1 bataillon de Chasseurs de la garde, 100 régiments et 20 bataillons de Chasseurs à pied de la ligne, 3 régiment de Zouaves, 1 régiment de sapeurs-pompiers, 3 de Tirailleurs algériens, 1 régiment étranger, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 7 compagnies de fusiliers ou pionniers de discipline et 1 compagnie de vétérans, ce qui donnait sans ces dernières compagnies : 116 régiments d'infanterie, 21 bataillons de Chasseurs à pied et 3 d'infanterie légère.
L'annuaire de 1873 enregistre 126 régiments de ligne, 4 de Zouaves, 3 de Tirailleurs algériens, 1 régiment étranger, celui des sapeurs-pompiers : en tout 135 régiments d'infanterie, plus 30 bataillons de Chasseurs à pied, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 5 compagnies de discipline. Il n'y a plus de vétérans.

Cavalerie

En 1870, notre cavalerie se composait de 6 régiments de la garde, 10 régiments de Cuirassiers, 12 de Dragons, 8 de Lanciers, 12 de Chasseurs, 8 de Hussards, 4 de Chasseurs d'Afrique, 3 de Spahis, en tout 63 régiments et 9 compagnies de cavaliers de remonte.
Sur l'annuaire de 1873, le chiffre est le même ; seulement les Carabiniers et les Lanciers n'existent plus, et nous avons 12 régiments de Cuirassiers, 20 de Dragons, 14 de Chasseurs, 10 de Hussards, 4 de Chasseurs d'Afrique et 3 de Spahis. En outre les régiments de cavalerie de réserve et de ligne qui n'avaient que 5 escadrons en ont 6 actuellement.
Le nombre des dépôts de remonte : 20 en France, 3 en Algérie, est le même ; le dépôt de Champigny, occupé par les Allemands, était remplacé par celui de Vitry-le-Français.

Artillerie

L'artillerie a subi de grands changements. De 13 commandements d'artillerie, il n'en reste plus que onze ; de 12 écoles, dix ; de 23 directions, vingt ; de 4 poudreries, trois, de 4 manufactures d'armes, trois ; de 6 inspections des forges, cinq. La fonderie reste à **Bourges**. Les directions et écoles de Metz et Strasbourg, la poudrerie de Metz, la manufacture de Mutzig, la capsulerie de Paris ont disparu. L'école de pyrotechnie a été transportée de Metz à Bourges.

Amersthum

L'artillerie, qui possédait en 1870, 22 régiments, celui des pontonniers, plus deux régiments du train, a, en 1873, trente régiments, 1 de pontonniers transféré de Metz à Avignon, et 2 régiments du train. Le nombre des compagnies d'ouvriers a été réduit de 17 à 15.

Génie
Il y a dans cette arme 23 directions, une de moins qu'en 1870, celle de Strasbourg ; la direction de Metz a été transférée à Versailles.
Les troupes du génie se composent comme autrefois de 3 régiments, la compagnie d'ouvriers a disparu. Le régiment de Metz tient garnison à Versailles.

Ecoles militaires
Les écoles militaires paraissent complètement réorganisées. Les écoles Polytechnique et de Saint-Cyr sont revenues à l'état normal. Sur l'annuaire de 1873 figure encore le personnel enseignant de la section de cavalerie à l'école militaire, tandis qu'il paraît certain que cet enseignement est transporté à l'école de Saumur, où les officiers-élèves de cavalerie iront apprendre directement leur métier en sortant de Saint-Cyr.
L'école d'application du génie et de l'artillerie, qui était à Metz, a été transférée à Fontainebleau. Le personnel des officiers-élèves ne se compose plus comme autrefois uniquement de sous-lieutenants promus pendant la guerre.
La même observation peut s'appliquer à l'école d'état-major, dont la première division est, sur l'annuaire, entièrement composée de lieutenants, dont beaucoup sont chevaliers de la Légion d'honneur.
L'école d'application de médecine et de pharmacie militaire reste constituées au Val-de-Grâce, comme sur l'ancien annuaire ; mais l'école du service de santé militaire instituée à Strasbourg par décret du 12 juin 1856 a disparu. C'était la pépinière de nos aides-majors. Les élèves n'y étaient admis que par voie de concours et par leur réception au doctorat.
L'école normale de gymnastique, près Vincennes, s'est accrue de la section d'escrime installée au camp de Saint-Maur.
L'Ecole normale de tir installée en 1870, au camp de Châlons, n'existe pas sur l'annuaire militaire de 1873 ; cependant elle a été réorganisée à Vincennes sur de nouvelles bases.
Le Prytanée militaire à la Flèche n'a subi de modifications que dans son personnel.
Les écoles d'artillerie de Metz et de Strasbourg ne sont pas encore remplacées, mais l'école régimentaire du génie de Metz est transportée à Versailles.

Train des équipages et services administratifs
Le train des équipages, formé de trois régiments, comptait en 1870 un colonel, deux lieutenants-colonels, sept chefs d'escadrons et soixante-dix capitaines. Il y a aujourd'hui un colonel, quatre lieutenants-colonels, douze chefs d'escadrons et quatre-vingt-treize capitaines.
Nos possédions en 1870, 1 148 médecins ou pharmaciens militaires ; ce chiffre est descendu à 1 110 en 1873. Au lieu de sept médecins inspecteurs, nous en avons neuf ; le nombre des médecins principaux, 80, n'a pas varié, celui des médecins-majors s'est élevé de 520 à 550.
L'Hôtel des Invalides, qui avait en 1870 le **marquis de LAVOESTINE**, général de division, comme gouverneur, et le général de brigade **LEON,** comme commandant, possède en ces deux qualités, le général de division **de MARTIMPREY**, et le général de brigade **SUMPT**, si honorablement mutilé dans la dernière guerre.
Les hôpitaux militaires qui ont été rayés du nouvel annuaire sont ceux de Metz, Bitche, Thionville, Phalsbourg, Colmar et Strasbourg. Nous constatons aussi la disparition de l'aumônier militaire en chef, dont le titulaire en 1870 était **l'abbé LAINE.**
Les officiers d'administration des divers services administratifs ont bien peu varié dans leur nombre.

Le nombre de nos bureaux de recrutement a diminué de trois ; ceux de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; néanmoins il a été créé un bureau spécial de recrutement à **Belfort**, où se portent les jeunes Alsaciens qui ne veulent pas adopter la naturalisation allemande.
Le corps des vétérinaires a peu varié. En 1870, il existait cinq vétérinaires principaux ; il y en a six aujourd'hui.
Les militaires condamnés par les conseils de guerre sont répartis entre six ateliers de condamnés, tous en Afrique, et cinq pénitenciers. En 1870, le service de la justice militaire comptait un pénitencier de plus, celui de Metz.
Le nombre des conseils de guerre institués pour juger les crimes et les délits militaires a suivi la diminution des divisions territoriales. De 31, il en reste 27, avec 5 conseils de révision. Nous ne parlerons que pour mémoire des tribunaux militaires créés exceptionnellement par la loi du 7 août 1871, qui sont destinés à disparaître successivement, et qui avaient pour but de juger et d'instruire les affaires se rattachant à la Commune.

Le volume se termine par le cadre constitutif des interprètes militaires pour l'armée d'Algérie. Il est ainsi fixé : 5 interprètes principaux, 8 de première classe, 12 de deuxième et 15 de troisième.

Villes de garnison et camps
L'annuaire de 1873 atteste les efforts admirables qui ont dû être faits par l'administration de la guerre pour remplacer par de nouveaux établissements militaires ceux qu'une guerre malheureuse a enlevés à la France et principalement les locaux affectés au casernement des troupes.
Ce soin lui incombait au moment peu favorable où l'armée en réorganisation s'augmentait d'un certain nombre de nouveaux corps, et où 40 départements subissaient encore l'affront de l'occupation.

On éleva en hâte des baraquements autour de Paris, sur les terrains appartenant à l'état, et une grande partie de l'armée de Versailles du occuper et occupe encore (en 1873) les camps de Satory, de la pièce d'eau des Suisses, de Saint-Germain, Meudon, Villeneuve-l'Etang, Saint-Maur et Rocquencourt, c'est-à-dire que ces camps abritent 26 régiments d'infanterie, 6 bataillons de Chasseurs à pied, 18 escadrons de cavalerie et les troupes correspondantes des armes de l'artillerie, du génie, du train et des services administratifs. De même le camp d'Avord, en attendant son développement, a déjà reçu 1 brigade composée des 10ème et 29ème infanterie de ligne.
Les villes de garnison qui n'avaient autrefois que de simples détachement de troupe et qui possèdent aujourd'hui des états-majors avec la portion principale des corps sont les suivantes, d'après l'annuaire de 1873.
Pour l'infanterie de ligne : Chalon-sur-Saône, Cahors, Fontainebleau, Gap, Le Havre, Nevers, Le Puy, Rochefort et Saint-Malo.

Pour les Chasseurs à pied : Ajaccio, Arles, Angoulême, Bourges, Caen, Bondé, Orléans et Narbonne.

Pour la cavalerie : Angers, Béziers, Bordeaux, Chambéry, Dôle, Marseille, Montauban, Niort, qui a deux régiments au lieu d'un et Rambouillet.

Pour le génie, Versailles, qui possède le 1er régiment. Il était difficile de répartir l'artillerie à cause de la nécessité des polygones. Aussi, après avoir donné des régiments de cette arme aux villes de Saint-Omer, La Rochelle, Tarascon et Avignon (pontonniers), on plaça trois

d'artillerie à Grenoble, Versailles et Vincennes qui n'en avaient que deux, et enfin quatre à Rennes.

Il y aurait une étude curieuse à faire dans le rapprochement des deux annuaires de 1870 et 1873 : c'est celle qui résulterait de la comparaison des années de grade possédées par les officiers de divers corps aux numéros correspondants des listes d'ancienneté sur chaque annuaire. On traduirait ainsi par chiffres l'influence de la guerre et des perturbations politiques sur l'avancement.
Ainsi, par exemple, le n° 100 de la liste d'ancienneté des capitaines d'infanterie de 1870 est dans la seizième année de grade ; en 1873 le n° 100 n'est plus que dans la quatorzième année, et plus l'on avance, plus la progression diminue. En 1870, le n° 300 de ces capitaines est dans la quinzième année de grade ; en 1873 dans la douzième. En 1870, le n° 500 est dans la treizième ; en 1873 dans la dixième. Puis on trouve le n° 750, d'une part dans la douzième année, de l'autre dans la huitième ; le n° 1 300, en 1870, dans la cinquième. Enfin, le n° 2 000, en 1870, a cinq de grade ; en 1873, il n'en a plus que deux et demi. Ces chiffres n'ont-ils pas leur éloquence ?

Sources

Jules Clarétie : « Histoire de la révolution de 1870-1871 »

Ancestrami